



Vidéo d'Amnesty International France, commentée par Guillaume Meurice, humoriste et chroniqueur radio.

Publiée le 26 février 2018.

Durée : 10 mn

<https://www.youtube.com/watch?v=eNotd5Q6yxM>

Voir pour comprendre La Déclaration universelle des droits de l'homme

« Emprisonnements injustifiés de journalistes en Turquie, situation effroyable des civils en Syrie, traitement inhumain des réfugiés en France... les violations des droits humains ne cessent de faire la une de l'actualité. Alors quels sont ces fameux droits, si souvent invoqués et si rarement respectés ? »

C'est pour mieux comprendre les enjeux de la DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948), ce texte fondamental de toute démocratie, qu'Amnesty International a réalisé cette vidéo qui s'adresse à tous : militants, éducateurs, toute personne intéressée par l'évolution de nos sociétés et la préservation des droits humains.

La vidéo présente une série de visuels accompagnés d'une voix off, quelques dessins et citations, ainsi qu'une bande dessinée dans la seconde partie, centrée sur l'interdépendance des droits.

Sa démarche, son public et son organisation

La démarche est explicative et les contenus sont clairs. Cependant, le rythme est rapide et nécessite pour beaucoup une écoute autre, soit fragmentée, soit en entier, afin de bien intégrer toutes les informations.

C'est donc un outil à maîtriser d'abord pour soi, et qui demande une adaptation de la démarche si on veut le partager avec un groupe.

Dans ce cadre, il s'agit d'un outil intéressant à utiliser avec des jeunes dès 12 ans en accompagnant les plus jeunes.

Dans une intervention, on distingue toujours les apports théoriques et l'action sur le comportement et les attitudes. Cette vidéo est une introduction à des apports théoriques qui peuvent être transmis (on va plus vite) ou que l'on fait rechercher aux participants (c'est plus long, mais efficace). Chacun enseignant ou éducateur choisit en fonction de ses objectifs.

En 10 minutes, les auteurs ont concentré l'essentiel des informations à connaître sur la DUDH, que l'on soit militant ou totalement étranger à ce texte. Ils recadrent ses enjeux, ses limites et l'espoir qu'elle a suscité et suscite toujours.

La vidéo est organisée de la façon suivante :

1. La naissance de la DUDH, rappel des textes et actes qui l'ont précédée et annoncée. (jusqu'à 2 min 25).
2. Le point sur l'utilisation des termes droits de l'homme et droits humains (2 min 25 à 3 min 02).
3. Les droits humains, classés en droits de première génération (les droits civils et politiques), deuxième (droits économiques, sociaux et culturels) et troisième (collectifs ou solidaires) (3 min 02 à 4 min 35).
4. Les principes de ces droits : universels, interdépendants et intimement liés, inaliénables et innés. (4 min 35 à 6 min 10).
5. Les défis, avec des avancées et des stagnations (6 min 10 à 7 min 10).
6. Et enfin, comment peut-on agir pour la faire vivre ? (7 min 10 à la fin).

Comment l'utiliser ?

En vue d'une intervention

- Au préalable : visionner plusieurs fois la vidéo et la séquencer. Selon le public, on pourra la voir en une fois ou en segments plus ou moins longs. Le découpage est facile en suivant le plan de la vidéo présenté ci-dessus.
- Penser à son public : quel âge ? quels objectifs ? quel type d'intervention, quelle durée, avec ou sans suivi, etc. ?
- Établir avec l'éducateur (en milieu scolaire ou non) un projet englobant cette vidéo. Par exemple, un enseignant d'histoire-géographie de lycée veut sensibiliser sa classe de 2nde aux grands textes permettant la démocratie. Ou bien, un éducateur de centre de loisirs envisage de sensibiliser un groupe de pré-adolescents à diverses formes d'engagement. Ou encore, un groupe de jeunes salariés veut comprendre les fondements du syndicalisme. Etc.
- Penser aux aspects techniques en amont : disponibilité du matériel, compatibilité avec ses propres outils, connexion à Internet...
- Adapter son message au public : le texte de la vidéo est précis et clair, mais selon le public, il peut être nécessaire de faire reformuler les points importants, ou bien le sens de mots comme convention, déclaration...

Pendant l'intervention

La vidéo, de manière générale, est un outil intéressant pour varier le rythme au cours d'une intervention ; certaines vidéos sont plus adaptées à une introduction de séance, d'autres à sa conclusion, tandis que certaines favorisent le retour au calme suite à une activité un peu mouvementée.

Cette vidéo est assez longue. Il est préférable de privilégier son séquençage, ne pas tout montrer d'un coup. D'ailleurs, nulle nécessité de tout montrer si on souhaite n'en exploiter qu'une partie. Ne pas hésiter à passer plusieurs fois le même extrait.

Cette fiche donne des exemples d'utilisation de la vidéo, avec des activités pouvant se faire avant le visionnage, celui-ci intervenant en appui et en reformulation, des activités à faire en même temps que le visionnage et des activités à faire après, pour approfondir certains aspects.

Pistes d'exploitation pédagogique et activités autour de la vidéo...

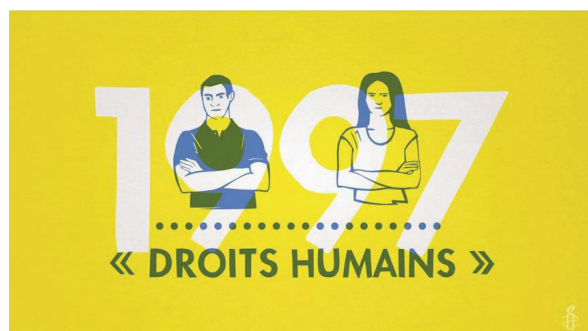
1. Naissance de la DUDH, rappel des textes et actes précédents

- La filiation avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en France en 1789, est connue, mais la vidéo souligne les apports d'autres pays et époques.
- Précision pouvant être apportée : la DUDH a été signée par tous les États membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies).

Activité sur le thème de l'évolution des droits

- On forme des petits groupes à qui on demande une recherche sur un des textes anciens mentionnés dans la vidéo, en vue d'une présentation aux autres groupes. À la fin des présentations, on met en commun les ressemblances, les différences et les principes fondamentaux traversant ces textes.
- On peut ensuite montrer la filiation et parler des défis actuels de la DUDH que certains groupes ou États envisagent régulièrement de modifier, dans un sens restrictif. Chercher à modifier le texte peut être risqué et amener à perdre une partie des droits actés aujourd'hui.

2. Le point sur l'utilisation des termes droits de l'homme et droits humains



- La distinction homme / humain, en français, ne se retrouve pas en anglais ou en allemand par exemple. Le parti pris d'Amnesty International France avec l'utilisation du terme « droits humains » est de ne laisser aucun doute sur le fait qu'on parle d'êtres humains : hommes et femmes. Ceci dit, il pose un problème dans les recherches sur Internet, les algorithmes ayant encore une préférence pour « droits de l'homme ».

- On pourra rappeler le combat mené par plusieurs révolutionnaires français.e.s en 1789 pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, notamment Olympe de Gouges, auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Combat perdu à cette époque, témoin de l'importance de la sémantique.

3. Les droits humains, droits de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations

Activité : mettre en regard la DUDH et les évolutions sociétales et technologiques

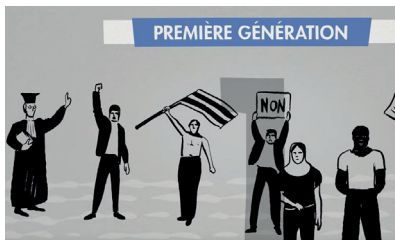
La distinction entre droits de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération correspond à une évolution historique, des prises de conscience successives, mais la DUDH a d'emblée ciblé ces trois sortes de droits. Quelques termes posent aujourd'hui des difficultés d'interprétation en raison des évolutions sociétales et technologiques. Une activité intéressante consiste à les décrypter selon notre temps.

- Demander aux participants d'identifier les articles relevant d'une interprétation différente de celle de 1948. Selon le nombre de participants, il est possible de créer plusieurs groupes qui auront chacun la responsabilité de relire un lot d'articles de la DUDH.
- Chaque groupe sélectionne les articles dont l'interprétation peut se distinguer de celle de 1948 et indique ce à quoi ils font référence aujourd'hui.

Par exemple, la DUDH parle de famille, ce qui sous-entend en 1948 deux parents et X enfants. Mais c'est désormais aussi de familles monoparentales, recomposées, avec des parents de même sexe... qu'il faudra parler. L'esclavage n'a plus la même signification, l'immixtion dans la vie privée a désormais d'immenses possibilités avec les traces que laissent nos téléphones, cartes bancaires, ordinateurs...

Activité : mettre en relation les différentes générations de droits avec l'évolution historique

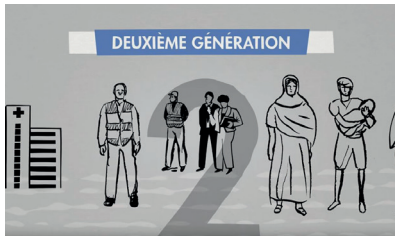
(adapter, par exemple, si l'on intervient dans une classe d'histoire en lycée)



Les droits de première génération sont liés au XVIII^{ème} et aux Lumières

On peut demander à des jeunes lycéens une synthèse sur les apports des philosophes des Lumières à ces droits, on peut aussi la leur fournir après un premier visionnage de la vidéo.

L'essentiel est dans la réflexion du lien entre les deux. Penser aussi à l'impact de la guerre d'indépendance américaine et de la Révolution française (Déclaration de 1789).



Concernant le XIX^{ème} siècle

Il est possible de faire une synthèse ou la faire faire par les jeunes sur les progrès matériels, la révolution industrielle et les conséquences sur la vie quotidienne, la création des syndicats, les idées marxistes, les utopies (Proudhon, Fourier...).



Les années 60-70, années de contestation, mais aussi de progrès matériel

Demander aux participants de lister les droits mis en avant à cette époque comme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la décolonisation, la participation, l'émancipation, la révolte des jeunes... ce qui illustre les droits de troisième génération.

Activité avec des plus jeunes

On mettra en relief les différences des droits des trois générations. Certains sont vitaux, mais lesquels ? Avoir d'abord des droits civils et politiques ou manger à sa faim ? Un débat peut être organisé autour de ce thème. Les réponses sont ouvertes et le débat permet de comprendre la séquence suivante de la vidéo : en fait, tous ces droits se tiennent indéfectiblement.

4. Les principes : droits universels, interdépendants, inaliénables

Activité pour bien comprendre ce que signifient ces principes

- Montrer l'extrait de la vidéo (4 min 35 à 6 min 10).
- Le montrer une deuxième fois, en ayant au préalable demandé de repérer et de noter les trois grands principes énoncés dans l'extrait (indivisibles, interdépendants, inaliénables).
- Reprendre la définition de ces termes, pour s'assurer qu'ils ont bien été compris.

Activité sur l'interdépendance des droits



Dans cette séquence, l'exemple de non-respect du droit au logement est utilisé pour indiquer toutes les violations qui en découlent. On peut faire de même en partant d'autres droits, de façon visible :

- Chaque droit est noté sur une feuille de couleur (si la question des générations de droit a été abordée, on peut prendre une couleur par génération de droit).
 - Ces feuilles sont accrochées sur une corde, avec des pinces à linge.
- On enlève un droit, par exemple le droit à l'éducation. La feuille tombe. Puis on passe en revue tous les autres droits : la feuille peut-elle rester, ou tombe-t-elle à son tour ?
 - On regarde à la fin ce qui reste, et on s'interroge : qu'avons-nous ressenti devant la chute de toutes ces feuilles ? Comment faire pour que ça ne se produise pas ?

5. Les défis, avec des avancées et des stagnations

On pourra préciser ici que la DUDH a été renforcée par des pactes qui, eux, sont contraignants (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Activité d'appropriation des enjeux présentés dans cette séquence

- Monter l'extrait de la vidéo une première fois (6 min 10 à 7 min 10).
- Demander ce qui a été retenu, ce qui n'a pas été compris. Pour faciliter la discussion, organiser des petits groupes pour en discuter.
- Montrer une nouvelle fois l'extrait.
- Chercher des exemples concrets illustrant les faits mentionnés dans la vidéo. Cela peut se faire sous forme de recherche dans la presse ou sur Internet, en groupes de deux ou trois personnes.

6. Et enfin, comment peut-on agir pour la faire vivre ?



- Parler de son engagement, en tant que militant d'Amnesty International et des possibilités concrètes d'action à la portée de chacun. Il est possible d'utiliser le guide pratique d'Amnesty International France « Défendre les droits humains : 18 propositions pour agir » et de le distribuer aux participants : il présente les différentes façons d'agir pour les droits humains.
- Ouvrir sur les actions possibles selon l'âge du public. Par exemple : faire des dessins ou écrire des lettres aux défenseurs des droits emprisonnés, s'intéresser à une action urgente concernant les droits de l'enfant, créer une exposition sur la DUDH à afficher dans l'école...

Contact Amnesty International France :

- Commission EDH : comedh@amnesty.fr
- Service EDH : education@amnesty.fr